

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

N° VILLE_2023DL022

Date de convocation : 24 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE - 2022

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence MOULIN.

Présents : Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Alexandre DIOT (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Excusés / absents : Alain VIOLLET, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Michel MALTRAIT

La commune expérimente le compte financier unique depuis l'exercice 2022.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public. Il donne aux élus une vision d'ensemble unifiée des comptes de l'ordonnateur et du comptable.

La maquette du CFU est constituée, en 4 parties :

I. Les informations générales et synthétiques qui permettent de mettre en évidence, une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière.

II. L'exécution budgétaire.

III. Les états financiers qui apportent une vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

IV. Les états annexes qui donnent des informations complémentaires qui relèvent :

- du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature/fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),
- des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.),
- de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

Le CFU pour 2021, annexé au présent rapport a été réalisé conformément à la réglementation applicable en terme de présentation comme de méthodologie. Il peut être résumé de la façon suivante (opérations d'ordre comprises) :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	15 049 344,83	13 587 414,37	1 461 930,46	90,29 %
Recettes	15 049 344,83	17 741 729,58	-2 692 384,75	117,89%

INVESTISSEMENT	Prévisions 2022	Réalisations 2022 + 001	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	9 630 656,85	3 519 867,96	6 110 788,89	36,55 %
Recettes	9 630 656,85	8 378 627,36	1 252 029,49	86,99 %

Dont restes à réaliser :

- en recettes : 399 662,00€

- en dépense : 960 340,74€

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230330-VILLE_2023DL022-DE

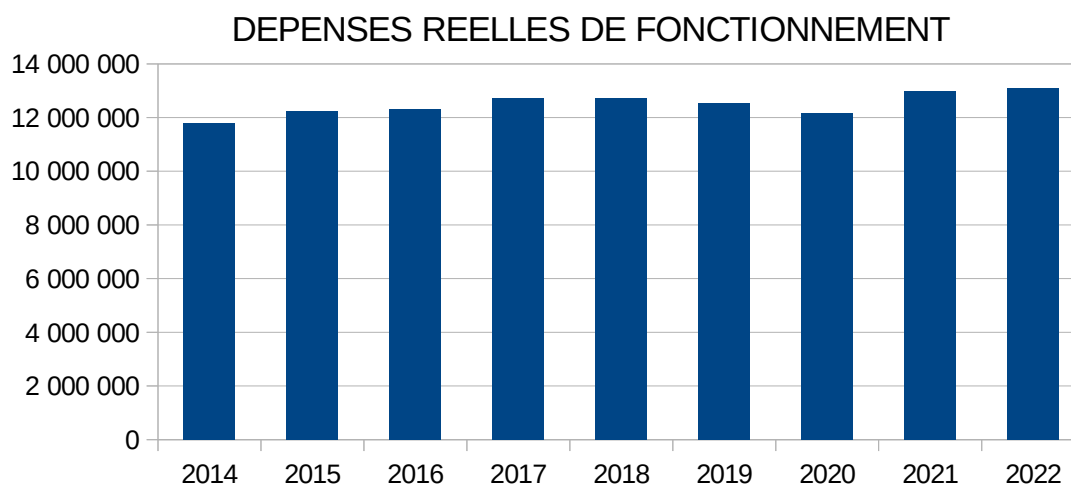
En dehors de la lecture et de l'analyse de ce dernier, le présent rapport a vocation à mettre en exergue certaines informations financières essentielles.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- 1 LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : + 0,90 %

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 98 %.

ANNEE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	11 791 960	
2015	12 242 716	3.82
2016	12 310 575	0.55
2017	12 711 870	3.26
2018	12,717,035	0.04
2019	12 550 166	-1.31
2020	12,150,780	-3.18
2021	12,962,279	6.68
2022	13,079,116	0.90



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230330-VILLE_2023DL022-DE

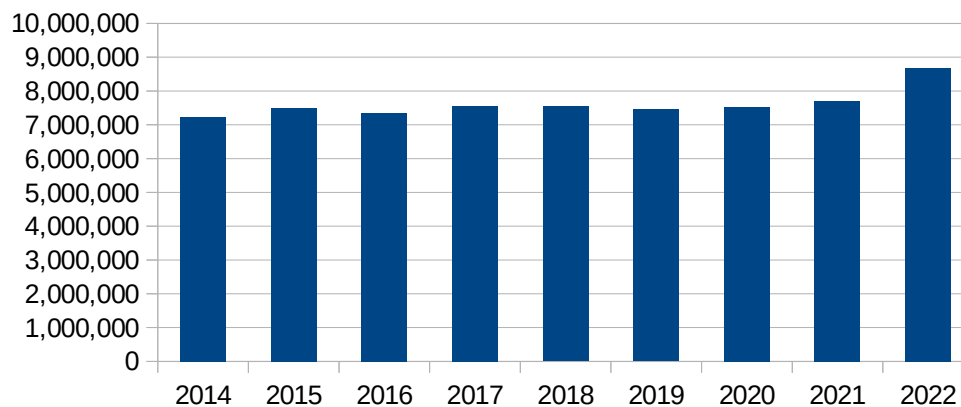
Avec un taux d'évolution de +0,9 % la ville de Corbas rétablit son fonctionnement normal après les années de crise sanitaire.

1-1-1 Les charges de personnel : + 12,61 % par rapport à 2021.

Le taux d'exécution de la masse salariale 2022 de la ville est de 99,57%.

ANNEE	CHARGES DE PERSONNEL	EVOLUTION N-1 %
2014	7,231,721	
2015	7,507,166	3.81
2016	7,358,094	-1.99
2017	7,561,933	2.77
2018	7,539,925	-0.29
2019	7,450,293	-1.19
2020	7,515,347	0.87
2021	7,716,371	2.67
2022	8,689,534	12.61

FRAIS DE PERSONNEL



En 2022, 34 k€ n'ont pas été dépensés par rapport aux prévisions.

L'augmentation des dépenses entre 2022 et 2021 de 308k€ est en corrélation avec l'augmentation du budget prévisionnel 2022, représentant ainsi la réalisation effective des projets présentés lors de la préparation budgétaire 2022. Il s'agit notamment:

- de l'augmentation du SMIC, du GIPA et de la valeur du point d'indice : 129k€
- du versement de la prime inflation 2022 : 22k€
- des augmentations réglementaires de rémunération de 60 agents de la catégorie C et 20 agents de catégorie B dans le cadre du protocole national d'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR) mis en œuvre dès le 1er janvier 2022;
- les versements du complément indemnitaire annuel pour certains personnels lors de vacance d'emploi importante ou d'absence de collaborateurs : 12k€;
- mais aussi des périodes de tuilage pour anticiper 5 remplacements : 20k€

Enfin, il convient de rappeler que la masse salariale globale pour l'année 2022 n'est pas affectée de la contribution versée auprès du FIPHFP dans la mesure où le taux de 6% de personnels ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés ou ayant bénéficié d'un reclassement pour raison médicale a été atteint. (ces sommes ont pu par le passé être budgétées à hauteur de 18 000 euros).

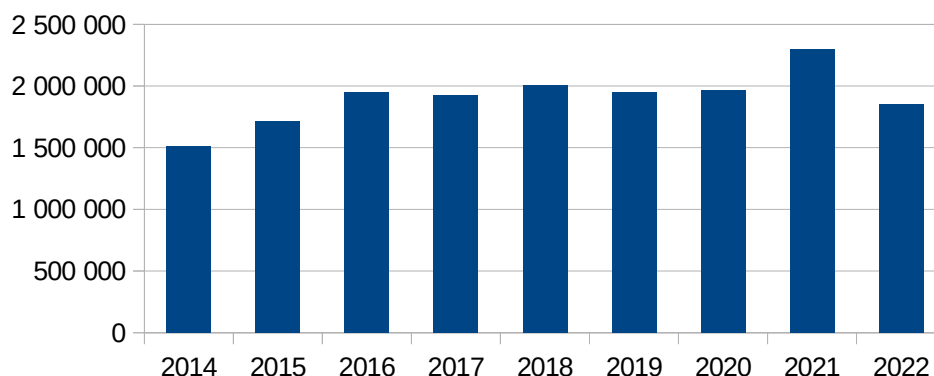
Ces dépenses de personnel doivent également être analysées au regard des recettes perçues au titre de l'assurance statutaire et remboursement divers (118k€), des mises à dispositions auprès du CCAS, du SAAD (163k€) et du Polaris de Corbas (191k€). Ces atténuations s'élèvent à 472k€.

1-1-2 Les charges de gestion courante : - 19,48 %

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 97,7 %.

ANNEE	CHARGES DE GESTION COURANTE	EVOLUTION N-1 %
2014	1,514,025	
2015	1,710,760	12.99
2016	1,949,640	13.96
2017	1,924,907	-1.27
2018	2,007,458	4.29
2019	1,946,648	-3.03
2020	1,967,243	1.06
2021	2,297,353	16.78
2022	1,849,929	-19.48

CHARGES DE GESTION COURANTE



Elles comprennent principalement les subventions ainsi que les indemnités et formation des élus.

Les subventions versées par la ville en 2022 intègrent un soutien financier au dynamisme associatif corbasien à hauteur de 748 202,78€ (contre 720 139,69€ en 2021 ; 715 709,59€ en 2020, 739 453,97€ en 2019, 732 558,53€ en 2018, 742 903,51 € en 2017, 758 365,88 € en 2016 et 586 259,45 € en 2015) dans tous les domaines. Pour rappel, depuis 2016, ce compte enregistre le financement de la mise à disposition de personnel remboursé par l'association Polaris de Corbas à hauteur de 191k€. Cette opération permet de répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes tout en étant neutre pour les finances communales et pour celles de l'association.

La subvention d'équilibre versée au CCAS a été mandatée à hauteur de 902 560€ (contre 1 388 € en 2021 ; 1 050k€ en 2020, 1 038k€ en 2019, 1 100 k€ en 2018, 1 016k€ en 2017, 1 020k€ en 2016, 945 k€ versés en 2015), ce qui a permis à ce dernier de soutenir une action régulière et volontariste à destination principalement de la petite enfance (offre globale grâce à la complémentarité renforcée du relai petite enfance avec l'Île aux enfants et les Petits Gônes), et des personnes âgées (colis et repas de Noël des aînés, subvention du service d'aide à domicile, semaine bleue), mais aussi une politique d'aide, de secours et de prévention en faveur des personnes les plus démunies et des familles en difficultés fragilisées du fait de la crise sanitaire. Observons que le secteur de la petite enfance est porté à Corbas par le CCAS (plus de 74 % des dépenses de l'exercice). Cette évolution est également chaque année dépendante des variations de trésoreries des budgets du CCAS et du SAAD.

Pour la première année, la subvention versée au CCAS est réduite des subventions que la CAF lui verse désormais directement du fait de l'entrée en vigueur de la CTG. Elle intègre également la compensation des mises à disposition de personnel pour un montant de 163 k€.

Le chapitre enregistre également les frais de formation des élus. 1 354 € ont été mandatés sur l'exercice 2022.

Conformément à la réglementation, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la commune est annexé au CFU. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

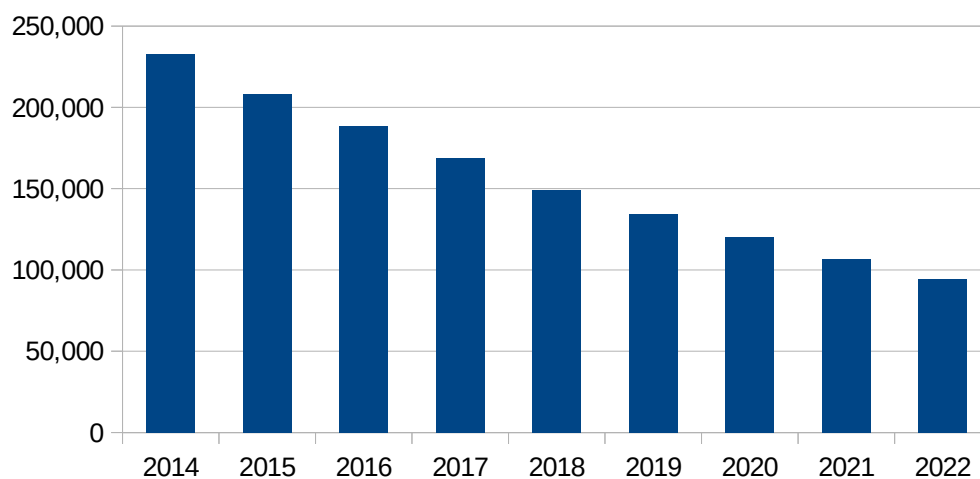
FORMATION 2022	COÛT INSCRIPTION	ELU- E BENEFICIAIRE
Nos territoires face aux enjeux éducatifs du 21e siècle	277.00 €	BABE Dominique
Formation des élus	652.00 €	BABE Dominique
La mise en place des ZFE	151.00 €	HAON Thierry

1-1-3 Frais financiers -11,54 %

Les charges financières sont naturellement en baisse du fait du désendettement continu de la ville.

ANNEE	FRAIS FINANCIERS	EVOLUTION N-1 %
2014	233,095	
2015	208,227	-10.67
2016	188,746	-9.36
2017	168,791	-10.57
2018	148,998	-11.73
2019	134,163	-9.96
2020	120,187	-10.42
2021	106,518	-11.37
2022	94,221	-11.54

FRAIS FINANCIERS

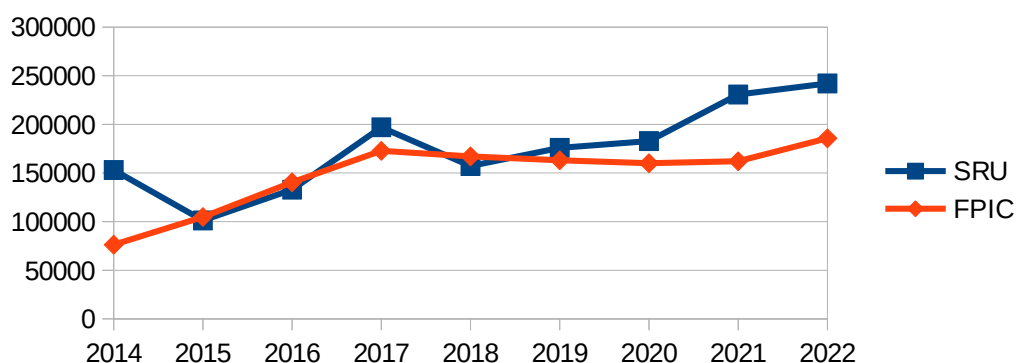


1-1-3 Pénalité SRU + 4,9 % et FPIC + 14,5 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SRU	153,062	101,209	132,843	196,983	157,115	175,860	182,773	230,687	242,014
FPIC	76,285	104,700	140,467	172,791	166,993	163,032	160,045	162,031	185,643

En 2022, le montant des dépenses déductibles minorant la pénalité (subventions aux bailleurs versées en 2020) s'est élevé à hauteur de 19 900 €.

La ville de Corbas contribue plus fortement à la péréquation horizontale du fait de ses faibles taux d'imposition.



1-1-4 Charges exceptionnelles.

Il s'agit de titres qui ont été annulés en 2022 au compte 673 pour un montant de 1 995 €.

Il s'agit de régularisations de factures faites aux usagers émises en 2021 pour prendre en compte des absences justifiées, des mise à jour de QF notamment.

1-1-5 Charges à caractère général + 13,53 %

Concernant les charges à caractère général, le compte financier traduit une exécution de 94,84 % .

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

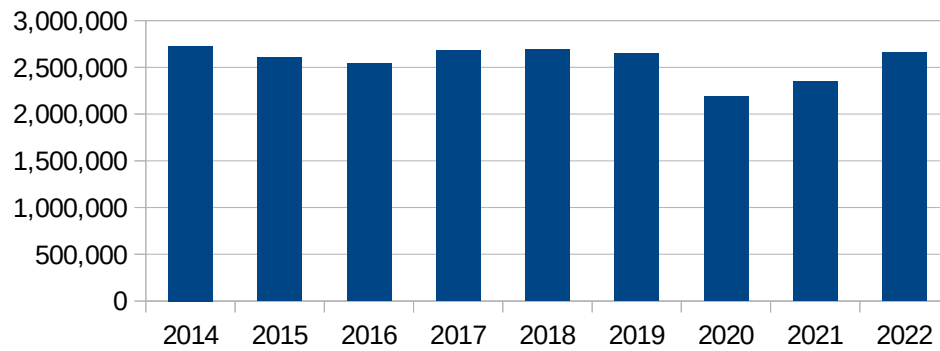
Publié le



ID : 069-216902734-20230330-VILLE_2023DL022-DE

ANNEE	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	EVOLUTION N-1 %
2014	2,728,618	
2015	2,607,573	-4.44
2016	2,537,311	-2.69
2017	2,681,886	5.70
2018	2,689,517	0.28
2019	2,651,165	-1.43
2020	2,191,169	-17.35
2021	2,343,412	6.95
2022	2,660,423	13.53

CHARGES A CARACTERE GENERAL



Dans le détail, certains comptes peuvent faire l'objet de commentaires suivants :

De manière générale et comparativement à l'exercice 2021, l'exécution du budget 2022 a été affectée par une inflation inédite ; toutefois des mesures de maîtrise de consommation (dématérialisation, plan de sobriété) ont parfois permis d'en contenir les effets.

Ainsi en est-il pour l'électricité (c./ 60612), le gaz (c./ 60621), le carburant (c./ 60622), l'achat des repas au restaurant scolaire (c./6042), l'entretien des bâtiments (c/ 615221), les publications (c./6236), les contrats de maintenance (c./ 6156). Certaines associations ont également augmenté le coût de leurs adhésion (c./ 6281 : + 4k€) :

- Le compte 60612 électricité dont les crédits ouverts ont été augmentés en cours d'année 2022 par décision modificative de 50 k€ a évolué par rapport au BP initial 2022 de 26 k€ et de 49 k€ par rapport au réalisé 2021.
- Les achats de repas scolaires dont les crédits ouverts ont été augmentés de 11,5 k€ par virement de crédits depuis le compte 6288 (séjour classe environnement) ont évolué par rapport au BP initial 2022 de 5 k€ et de 29 k€ par rapport au réalisé 2021.

On peut noter que le compte 6064 fournitures de bureau a quant à lui diminué malgré une forte hausse du coût du papier grâce aux efforts effectués par les services municipaux pour réduire cet impact sur les comptes de la ville.

Par ailleurs, certains comptes traduisent la reprise totale des activités encore affectées par la crise sanitaire en 2021. Les manifestations annuelles (foire, carnaval, fête des lumières, téléthon, vœux du maire) ont pu être programmées en 2022 (c/ 6288 et 6232) ainsi que les animations périscolaires associatives (c/ 6188).

Toutefois, il faut préciser que le compte 6288 qui a évolué de 36 k€ par rapport au réalisé 2021 (manifestations et nouveaux contrats qui ont été conclus pour assurer nos obligations comme la mission DPO 2k€, des frais de géomètre 3,7 k€, et l'augmentation des frais de fourrière 2,6 k€) présente une non consommation de 44 k€ par rapport au BP initial 2022.

Cela s'explique par le fait de l'annulation de prestations prévues au budget comme la réalisation par les écoles des séjours classe environnement, les sorties et séjours organisés par le PAJ.

D'autres comptes augmentent pour des motifs liés à des aléas d'activité :

- 60611: l'arrosage du stade a été plus important de 12,9 k€.
- 60632 : ce compte enregistre les achats de gourdes pour tous les élèves des écoles pour 8,5k€.
- 615221 : des sinistres (grêle +orages) liés aux intempéries ont nécessité des réparations (+78 k€) ainsi que le remplacement de la pompe de forage du PDL 9k€.
- 61551 réparation véhicules : certains véhicules ont subi des problèmes techniques importants (sinistres 8,3k€ + pannes et réparations 21k€).
- 6261: + 5€ ce compte traduit une augmentation du tarif d'affranchissement et une augmentation du nombre de courriers expédié du au ralentissement d'activité liée à la crise sanitaire en 2021 et à l'augmentation du tarif en 2022.
- 6188 autres frais divers : ce compte enregistre un décalage de paiement de facture d'archivage se rapportant à l'année 2021 (+10 k€). C'est pourquoi le réalisé 2022 est supérieur à cette hauteur par rapport au BP 2022.
- 6251 frais de déplacement : L' exécution de ce compte présente un pourcentage de réalisation de 93,8 %. La différence entre le réalisé 2022 (9,3 k€) et le réalisé 2021 (1,9 k€) est du principalement au remboursement en 2022 de frais pour congés bonifiés.

- 6262 frais de télécommunication + 1,7 k€/2021. 14,9k€ d'économies ont été réalisées par rapport au BP 2022 qui résultent de la suppression de lignes analogiques devenues inutiles.
- 6231 +1,4 k€ : les frais d'insertion sont dépendant du type de marché car le nombre de mises en concurrence est identique à 2021.

D'autres comptes sont en baisse pour les mêmes motifs :

- 60631 produit hygiène et entretien : les achats qui étaient liés au COVID ont baissé – 27 k€ par rapport au réalisé 2021 et -21k€ par rapport au BP 2022..
- 6065 livres médiathèque : une dépense exceptionnelle avait été réalisée en 2021 du fait de la perception d'une subvention ponctuelle de 4 250 € qui n'a pas été reconduite en 2022. Le budget 2022 a été réalisé en quasi totalité (99,83%).
- 61351 location véhicules : certaines sorties du PAJ ont été annulées (- 6,2 k€). Une dépense exceptionnelle avait été réalisée en 2021 de 13,6 k€ liée à la location de véhicules aux espaces verts après un vol. Cette dépense n'a pas été nécessaire en 2022.
- 615228 entretien de la gendarmerie : le budget 2022 a été consommé à hauteur de 69,93 %. Les besoins en réparation ont été moindre qu'en 2021 (6,8 k€).
- 61558 entretien et réparations des biens mobiliers : s'agissant d'interventions non prévisibles, le budget n'a été consommé qu'à hauteur de 70,29 % en fonction des nécessités.
- 6162 assurance dommage ouvrage : les crédits ouverts à hauteur de 15 000 € n'ont pas été consommés, aucune assurance n'ayant été contractée en 2022.
- 617 étude : l'accompagnement du projet de santé lié au projet de maison médicale a été complètement payé en 2021.
- 6184 formation : -3,6 k€ par rapport au réalisé 2021 lié à la fluctuation des opportunités et besoins de formations qui parfois sont gratuites via le CNFPT, ce qui explique l'exécution du budget 2022 à hauteur de 64,77 %.
- 62268 autres honoraires et conseils : – 6 k€ car une division en volume de la maison médicale et du gymnase des roses avaient été réalisées en 2021.
- 6245 transports : – 11,6 k€ par rapport au réalisé 2021 et -27 k€ par rapport au BP 2022. Cela s'explique principalement par l'annulation de séjours classes environnement.

1-1-6 Dépenses d'ordre.

Les autres dépenses (d'ordre) « dites » comptables sont neutres budgétairement car elles sont contre-passées d'un montant identique en recettes d'investissement. Parmi les dépenses d'ordre, il convient de citer : les dotations aux amortissements (508 k€).

Ce montant est appelé à varier chaque année du fait de la mise en place de l'amortissement prorata temporis.

Pour rappel le virement à la section d'investissement prévu au budget primitif ne se « réalise » pas, conformément à la règle comptable. Il se constate lors du calcul du résultat.

1-2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : + 8,69 %

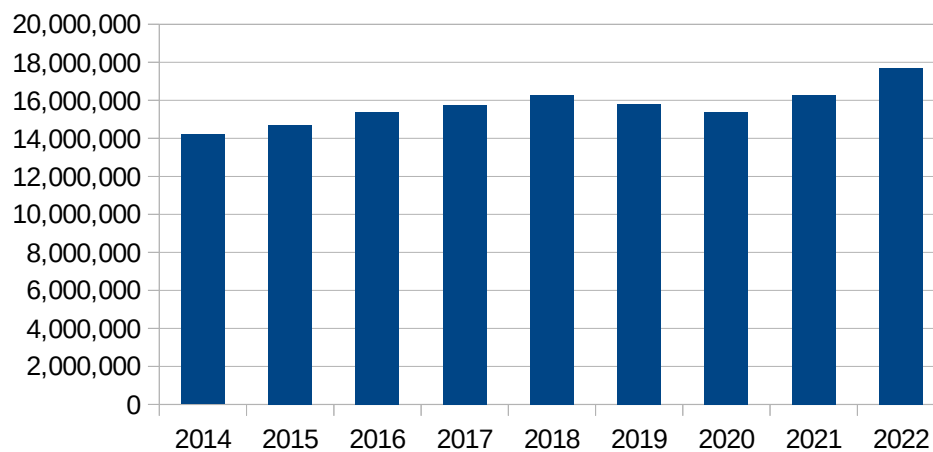
Le taux de réalisation des recettes réelles est de 117,99 %.

Le montant mandaté est en hausse par rapport à l'année précédente de 8,69 %. Il est supérieur aux prévisions.

La dynamique de la base fiscale et la compensation des bases industrielles explique cette progression des recettes de fonctionnement.

ANNEE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	14,206,682	
2015	14,704,167	3.50
2016	15,372,234	4.54
2017	15,741,512	2.40
2018	16,269,726	3.36
2019	15,791,526	-2.94
2020	15,385,919	-2.57
2021	16,295,814	5.91
2022	17,711,725	8.69

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



1-2-1 Atténuations de charges. + 40 %

Ce chapitre enregistre les remboursements effectués par l'assureur de la ville qui sont liés à la maladie, aux congés maternité, et accueil de l'enfant. Figurent également sur ce compte, les remboursements du centre de gestion afférents aux décharges syndicales et les remboursements par les agents liés aux trop perçus sur salaires.

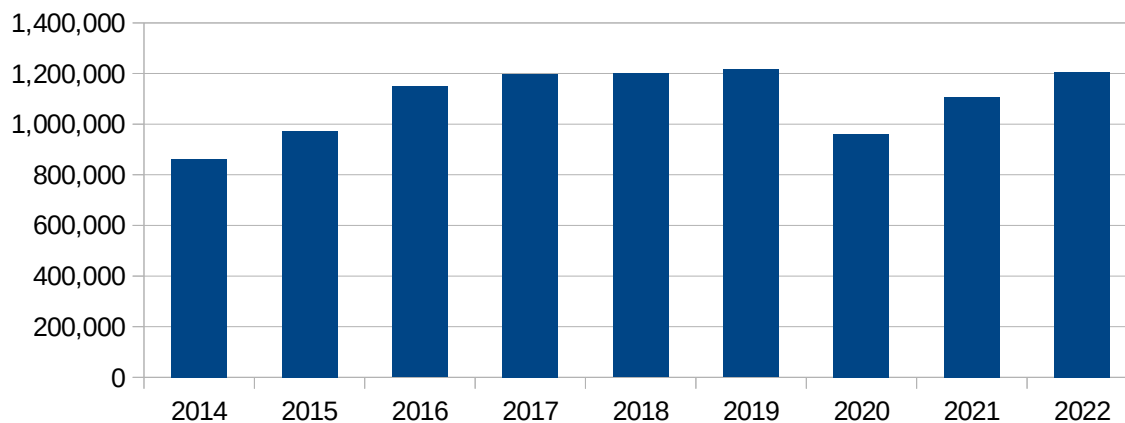
L'augmentation s'explique par le remboursement de la prime inflation par l'État pour un montant de 22 100 €.

1-2-2 Produits des services et du domaine : + 8,82 %

Les produits des services et du domaine ont été titrés à hauteur de 1 205K€. Le montant de ces recettes s'établit à leur niveau d'avant crise sanitaire.

ANNEE	PRODUITS DES SERVICES	EVOLUTION N-1 %
2014	863,457	
2015	972,520	12.63
2016	1,148,499	18.10
2017	1,198,962	4.39
2018	1,199,560	0.05
2019	1,216,097	1.38
2020	962,642	-20.84
2021	1,107,744	15.07
2022	1,205,461	8.82

PRODUITS ET SERVICES DU DOMAINE

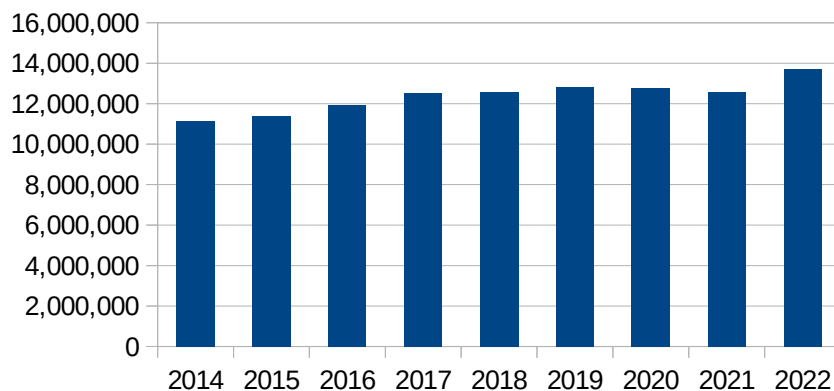


Les articles 70841 et 48 correspondent à des remboursements de mises à disposition de personnel du Polaris (191k€) et du CCAS (163k€), en baisse pour le CCAS du fait d'une vacance de poste due à une mutation.

1-2-3 Impôts et taxes. + 9 %

ANNEE	IMPOTS ET TAXES	EVOLUTION N-1 %
2014	11,159,200	
2015	11,395,738	2.12
2016	11,919,451	4.60
2017	12,507,974	4.94
2018	12,558,676	0.41
2019	12,835,538	2.20
2020	12,787,311	-0.38
2021	12,597,018	-1.49
2022	13,730,593	9.00

IMPOTS ET TAXES



Après une baisse de près de 200k€ en 2021, ce chapitre enregistre une hausse de 1 133k€.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de la base d'imposition due à l'inflation et par l'enregistrement des compensations de TH dont les produits étaient auparavant enregistrés par les syndicats intercommunaux (+ 725 k€) mais également par la dynamique des cessions immobilières (+ 215k€). En effet, une part des frais de notaires (droits de mutation à titre onéreux) est reversée à la ville.

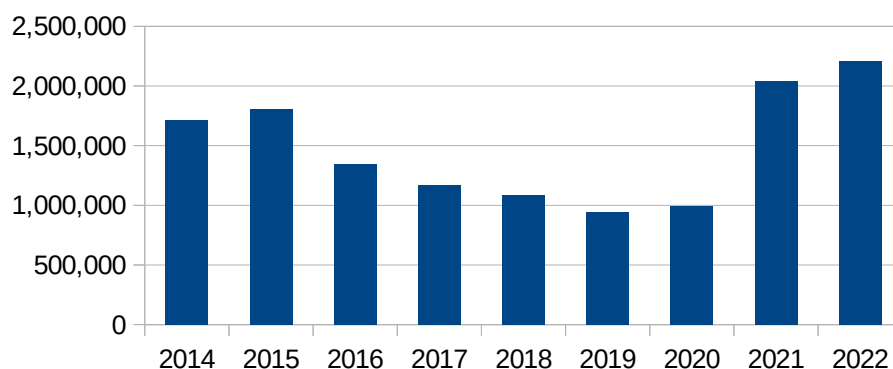
Enfin, 167K€ supplémentaires ont été reversés à la ville par le Grand Lyon du fait de la réforme de la dotation de solidarité communautaire.

Ces recettes sont d'autant plus importantes que la réforme des bases industrielles aurait dû les réduire d'1 million d'euros.

1-2-4 Dotations et participations. + 8,17 %

ANNEE	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	EVOLUTION N-1 %
2014	1,709,853	
2015	1,802,496	5.42
2016	1,343,857	-25.44
2017	1,167,990	-13.09
2018	1,081,736	-7.38
2019	946,241	-12.53
2020	995,197	5.17
2021	2,037,880	104.77
2022	2,204,300	8.17

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



Une des principales recettes du chapitre est portée par l'État. La réforme de gel de 50 % des bases industrielles de taxe foncières conduit en effet l'État à compenser les villes. Ainsi le montant s'établit à 1 134 k€ pour 2022.

De façon exceptionnelle, et suite à la réforme de la taxe d'habitation, après la décision en QPC du conseil constitutionnel, l'État a dû restituer aux villes les compensations issues des recettes de TH autrefois perçues par les syndicats : la part relative à 2020 est titrée sur ce chapitre pour 425k€. (la part 2021 et les suivantes seront versées au chapitre 73).

Le deuxième montant le plus important est porté par la CAF qui constitue depuis plusieurs années maintenant un de nos principaux partenaires financiers dans le soutien actif des politiques éducatives.

Ainsi pour 2022, est enregistrée une recette de 508 358 € (contre 803 772,30 € en 2021, 699 835€ en 2020, 634 684,05 € en 2019).

Pour rappel, depuis 2021, la CAF a proposé un nouveau véhicule juridique de financement qui permet un meilleur ajustement de l'accompagnement de la CAF au territoire. De ce fait, en 2022, la part de financement relevant des actions du CCAS a été encaissée directement sur le budget du CCAS. L'estimation 2022 avait été prévue en deçà des réalisations du fait de l'aléa résidant dans la répartition de la CTG.

Le compte 74751 enregistre les subventions versées par le Grand Lyon attribuées au fonctionnement de l'école de musique ainsi que celle liée à l'utilisation du gymnase Falcot par le collège pour un montant global (en baisse continue) de 103 K€.

Aucune dotation forfaitaire n'est versée à la ville par l'État. Pour rappel, la contribution au redressement des finances publique a généré une perte directe de 284 k€ pour la ville en 2017. La dotation forfaitaire n'a cessé de diminuer, passant de 1 008 k€ pour 2013 à 16 655€ pour 2018 pour finir à 0 depuis 2019.

Corbas ne perçoit par ailleurs aucune recette au titre de la péréquation.

Les autres versements de l'État restent résiduels :

La possibilité de percevoir le FCTVA liées aux opérations de maintenance a permis à la ville de percevoir un montant de 22 k€ (c./ 744).

Le compte 7484 constate les charges liées aux opérations de recensement pour 1 817€.

1-2-5 Autres produits de gestion courante. + 18,11 %

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

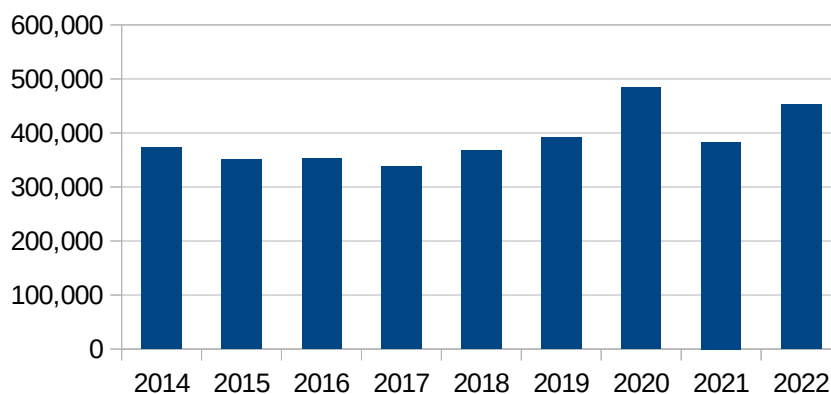
Publié le



ID : 069-216902734-20230330-VILLE_2023DL022-DE

ANNEE	PRODUITS DE GESTION COURANTE	EVOLUTION N-1 %
2014	372,908	
2015	350,606	-5.98
2016	353,078	0.71
2017	337,754	-4.34
2018	367,343	8.76
2019	391,493	6.57
2020	483,373	23.47
2021	383,259	-20.71
2022	452,660	18.11

PRODUITS DE GESTION COURANTE



Les revenus des immeubles sont en hausse par rapport à 2021 (+ 16k€).

Le compte 752 enregistre également le bail de la gendarmerie pour 302 892,76 €. Ce montant correspond au montant annuel révisé soit 299 916,32 € auquel s'ajoute la régularisation des loyers de 2021

Le compte 75888 enregistre les recettes exceptionnelles dont 69,5 k€ correspondent aux indemnités d'assurance. La somme est relative à 8 sinistres correspondant à des dégradations matérielles essentiellement suite à des intempéries (56 k€). Le reste correspond aux charges de nos logements loués (8,1k€), aux baux ruraux (2 k€), au FAJ (1k€) et à divers avoirs sur facture (13,8k€) dont 5,3 k€ relatifs à un remboursement de taxe suite à la mise en place du bouclier fiscal de la part d'EDF.

1-2-6 Produits exceptionnels et opérations d'ordre.



Le compte 722 enregistre les opérations d'ordre liées aux travaux en régie financé en dépense de fonctionnement. Ce montant de 18k€ est contre-passé en dépense d'investissement.

Le compte 777 enregistre les amortissements de subventions reçues sur matériel amortissable. (exemple : subvention reçue pour l'acquisition d'instruments de l'école de musique).

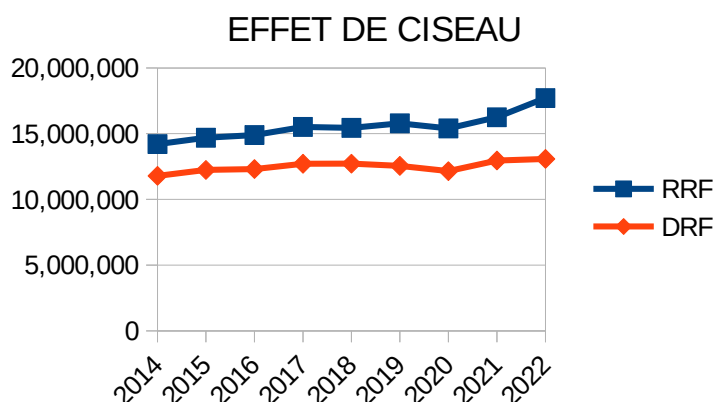
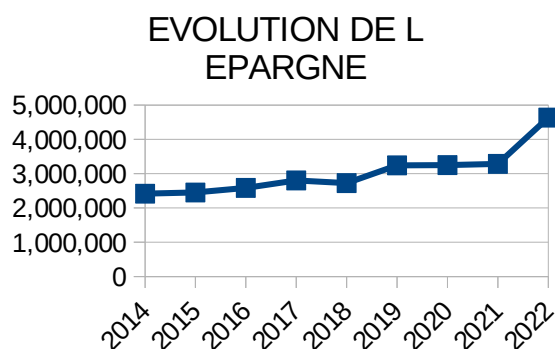
1-3 AUTOFINANCEMENT :

L'exécution de toutes les dépenses et recettes de fonctionnement, permet à la ville de dégager un autofinancement annuel important pour la section d'investissement du budget 2023 de 4 145 k€ soit 1 191k€ de plus qu'en 2021. Ce montant s'explique par les recettes. Nous enregistrons en 2022 des cumuls d'ajustements des reformes fiscales (TH et bases immobilières).

Aucun effet de ciseau n'est à constater pour 2022.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RRF	14,206,182	14,692,667	14,895,835	15,511,938	15,439,822	15,791,526	15,400,474	16,246,717	17,711,725
<i>Evolution %</i>		3.42	1.38	4.14	-.46	2.28	-2.48	5.49	9.02
DRF	11,791,960	12,242,716	12,310,575	12,711,825	12,717,035	12,550,166	12,150,780	12,962,279	13,079,116
<i>Evolution %</i>		3.82	.55	3.26	.04	-1.31	-3.18	6.68	.90
Epargne	2,414,222	2,449,951	2,585,260	2,800,113	2,722,787	3,241,360	3,249,694	3,284,438	4,632,609
<i>Evolution %</i>		1.48	5.52	8.31	-2.76	19.05	0.26	1.07	41.05

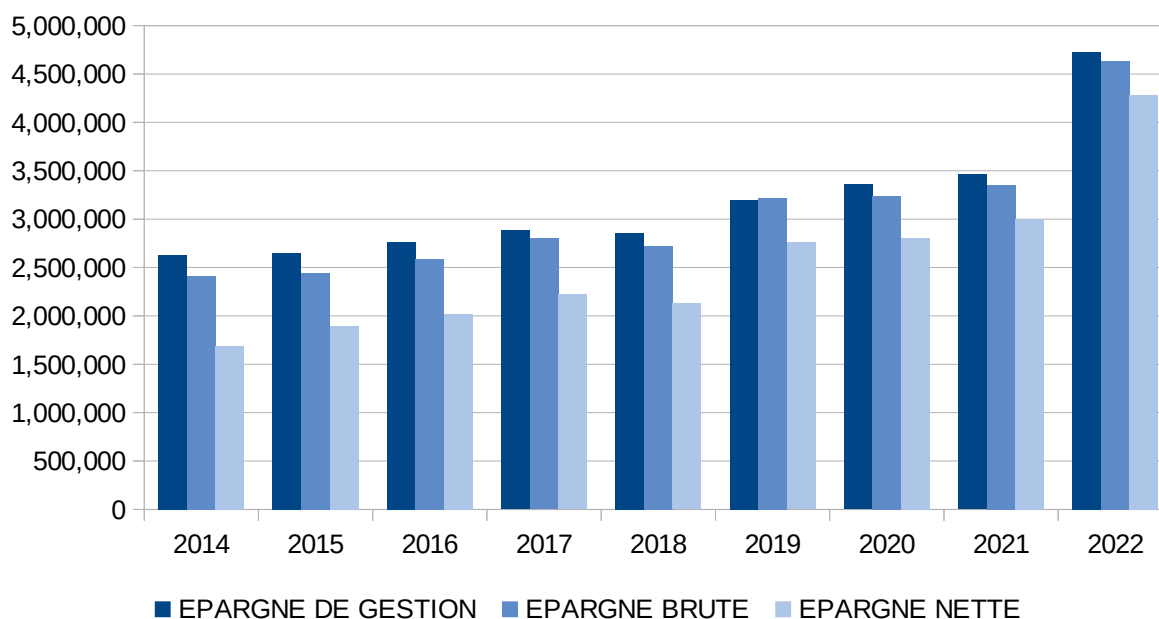
Epargne de gestion (les cessions sont retraitées)



Des événements exceptionnels se traduisent par une nette amélioration des marges de manœuvre financières. Ces soldes constituent des leviers indispensables pour faire faces aux engagements de la ville et aux dépenses d'isolation à venir notamment.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EPARGNE DE GESTION	2,628,218	2,646,413	2,764,136	2,881,767	2,860,352	3,193,930	3,358,149	3,460,465	4,728,675
EPARGNE BRUTE	2,414,222	2,446,951	2,585,260	2,800,111	2,722,789	3,223,267	3,237,900	3,353,322	4,632,609
EPARGNE NETTE	1,687,319	1,894,373	2,019,682	2,220,924	2,129,354	2,757,535	2,805,852	2,998,206	4,282,771

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION



2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement ne comportent pas de particularité significative en 2022 dans leur composition. Elles sont constituées essentiellement par :

- ◆ le montant du FCTVA (205€) correspondant aux investissements réalisés en 2021 au titre de l'application du Plan de Relance¹,

¹Cf. délibération n° 029/2009 du conseil municipal du 30/03/2009. Le montant sera calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles mandatées en N-1.

- ◆ la taxe locale d'équipement a fait l'objet d'une analyse car sa liquidation n'avait pas été clarifiée depuis la fusion entre le Grand Lyon et le département en 2015. Les services fiscaux ont pu isoler les faits générateurs des recettes par ville ce qui a conduit le Grand Lyon à régulariser nos recettes à la somme de 339 K€
- ◆ les subventions versées par les partenaires de la municipalité ont été titrées à hauteur de 64 € en 2021. (40k€ relatifs au terrain de foot synthétique, 15k€ travaux aux petits gônes, 7k€ capteurs CO2, 1k€ instruments de musique)
- ◆ l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés des exercices antérieurs constatés en 2021 (2 963 k€),
- ◆ la « contrepartie » comptable des montants des dotations aux amortissements et aux provisions (508 k€)
- ◆ les excédents d'investissement constatés en 2021 pour 4 298 k€

2-2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

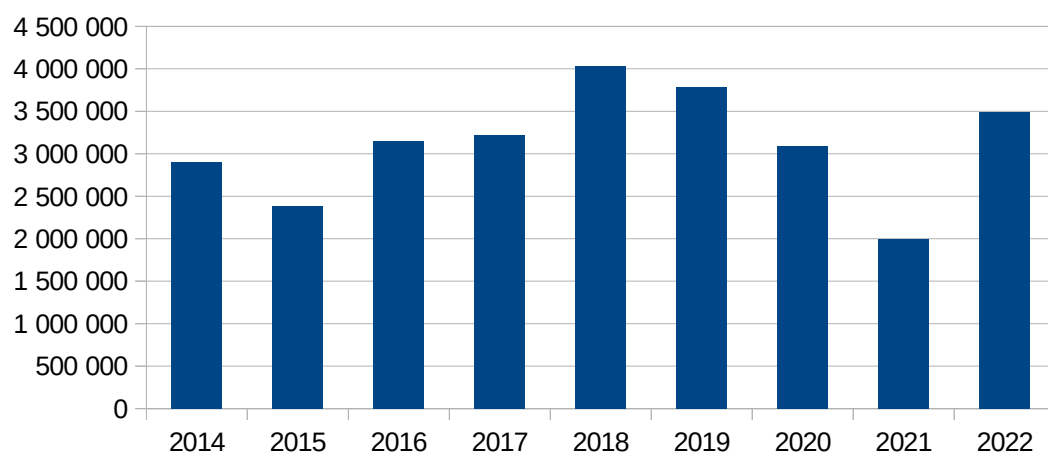
Les dépenses réelles d'investissement 2022 s'élèvent à 3 489 864,34 €.

Cette somme comprend :

- le remboursement du capital des emprunts conclus antérieurement (pour 349 K€),
- l'acquisition d'un local commercial (119k€), du terrain sis chemin des Bruyères (64 815€) et ceux dans le prolongement de la maison médicale (187k€) : 375k€
- subventions aux bailleurs pour 85 k€
- Les avances correspondant au financement de la maison de santé ont été réalisées pour la totalité soit 1 456k€.
- les dépenses d'équipement qui ont été autofinancées sur l'exercice 2022, pour un montant total de 1 671 k€.

ANNEE	DEPENSES D INVESTISSEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	2 901 798	
2015	2 382 922	-17.88
2016	3 144 412	31.96
2017	3 217 109	2.31
2018	4,030,584	25.29
2019	3 782 799	-6.15
2020	3,087,791	-18.37
2021	1 999 765	-35.24
2022	3,489,864	74.51

DEPENSES D INVESTISSEMENT



Le caractère pluriannuel de certains projets et l'enveloppe importante des réserves foncières explique ces écarts et le montant de ces excédents. Il est toutefois important de noter que ce montant devra être reporté car il correspond au financement de projets programmés et dont certains ont démarré :

- rénovations énergétiques : 33 K€

- travaux école Prévert : 9 766€

- gymnase des roses : 38 k€

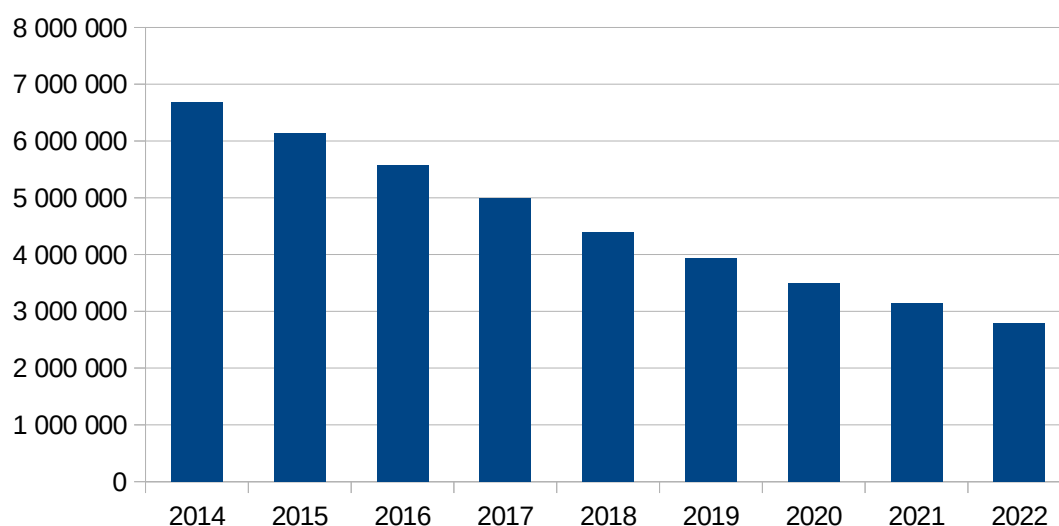
- rénovation de la place Charles de Gaulle : 3 400€

2-1-1 Remboursement du capital des emprunts.

Le capital restant dû aux différents prêteurs au 31/12/2022 était de 2 793 664,90€ soit moins de 247 € par Corbasiens sur la base de 11 269 habitants (population 2022 notifiée par l'INSEE). Le niveau de l'endettement de la ville a baissé en 2022 car la ville n'a effectué aucun nouvel emprunt et a procédé au remboursement des emprunts conclus antérieurement.

ANNEE	ENCOURS DE DETTE AU 31/12	EVOLUTION N-1 %
2014	6 687 181	
2015	6 134 603	-8.26
2016	5 569 025	-9.22
2017	4 989 837	-10.40
2018	4,396,402	-11.89
2019	3 930 668	-10.59
2020	3,498,620	-10.99
2021	3,143,504	-10.15
2022	2,793,664	-11.13

ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE



L'amortissement, c'est-à-dire le remboursement du capital en 2020, a été de 349K€. Il faut rappeler que la ville ne compte aucun emprunt dit « toxique » ni à « risques »

2-1-2 Les autres dépenses d'investissement.

Sans pouvoir énumérer toutes les réalisations effectuées ou finalisées en 2022 au titre de la section d'investissement, il est proposé ici d'aborder quelques actions:

- Patrimoine :
 - Poursuite de la mise en œuvre du plan d'accessibilité des bâtiments municipaux : 78 K€
 - Travaux caveaux cimetière et colombarium : 53 k€
 - Sarcophage cimetière : 8k€
 - Façade église : 13k€
- Transition énergétique :
 - Diagnostic de performance énergétique et rénovations : 13k€
 - Ventilateurs écoles : 15k€
 - Borne recharge électrique gendarmerie : 7 k€
 - Participation SPL d'efficacité énergétique OSER : 12k€
 -
- Sécurité :
 - Etude vidéoprotection et remplacement caméra place Charles de Gaulle : 14k€
 - Création banque d'accueil sécurisée et interphone : 12k€
 - Radars pédagogiques Curie Jaurès : 7k€
 - PVE et talkie : 2k€
 - Travaux gendarmerie : 40k€
- Scolaire enfance jeunesse :
 - Rénovations et matériel écoles : 239k€
 - Travaux crèches : 63k€
 - Etude qualité de l'air : 26k€
 - Matériels et travaux Alouettes : 29k€
 - Abris vélos Prevert : 19k€
 - Préau et abris parents Prevert : 34k€
- Cadre de vie et espaces verts :
 - 50 Arbres : 52k€
 - Rénovation squares Corbetta et Bourlione : 10k€

- Aménagements abords maison médicale : 21k€

- Communication, fêtes et cérémonies:
 - Logo et refonte du site internet : 3k€
 - Illuminations et barnum : 7k€

- Culture :
 - matériel et travaux : 123k€

- Sport :
 - Rénovation façade et tribune foot : 13k€
 - Changement des éclairages du gymnase Falcot et des tennis en LED : 10k€
 - Matériel sportif : 4k€

Les excédents résultant de la non réalisation de réserves foncières et de la pluriannualité d'exécution des projets alimentent l'excédent d'investissement qui sera affecté au financement du budget 2022 pour 4 858€ ce qui permettra d'autofinancer les projets à venir sans altérer les marges de manœuvre de la ville.

Par ailleurs, une somme de 960k€ correspondant aux projets commandés mais non soldés comptablement sera reportée au budget 2022 en « reste à réaliser ».

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte financier unique.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 mars 2023

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote favorablement les comptes qui lui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture qui a été repris au budget primitif 2023 dans le cadre de l'affectation du résultat.

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT
Benoit ERA
CLASS
Sandra GAUSSUIN-
PISKULA
Guillaume BOUCHARLAT
Lilian
MORINON
Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230330-VILLE_2023DL022-DE